

78 LA SÉCURITÉ ET LE SERVICE DE TOUS

La sécurité est un droit fondamental des citoyennes et des citoyens en France.

➔ A Le droit à la sécurité

- 1 Quel droit est ici reconnu aux personnes en France et en Europe ?
- 2 Donne des exemples pour expliquer ce droit.

Article 5. Toute personne a droit à la liberté et à la sûreté.

Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, 1950

Article 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

D'après la Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948

↓ B Les pompières et les pompiers

Intervention avec la grande échelle lors d'un incendie

- 3 Que fait ce pompier ?
- 4 Que risque-t-il ?
- 5 Pourquoi le fait-il ?
- 6 Pourquoi appelle-t-on les pompières les « soldats du feu » ?
- 7 Dans quels autres cas les pompières et les pompiers interviennent pour sauver des vies ?
- 8 Les pompiers sont-ils des professionnels ?

Et moi ? Quelle est ma réaction quand je vois des pompiers ?



Le droit à la sécurité DOU. A

La **sécurité** est un droit fondamental des citoyens en France. Cela signifie que si quelqu'un est en danger, on doit tout faire pour lui venir en aide. L'État est chargé d'assurer la sécurité des habitants. Cela signifie veiller à ce que chacun puisse vivre tranquillement, protéger ou secourir les personnes en danger... Pour cela, il a mis en place de nombreux services, dont la police, la gendarmerie et les pompiers.

Les pompières et les pompiers DOU. B

En France, il y a 250 000 pompières et pompier. Certains sont des professionnels : ils consacrent leur vie à ce métier. D'autres sont des volontaires, qui donnent de leur temps, en plus de leur travail, pour les autres. Ils secourent les personnes en danger parfois au prix de leur propre vie, en cas d'incendie de noyade, de tempête ou de catastrophe naturelle ainsi que pour porter les premiers secours aux blessés en cas d'accident.